

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 22

Artikel: Un menu de circonstance
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-201156>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerre, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coiré, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4.50; six mois, fr. 2.50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7.20.

Les abonnements partent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les sauterelles aux Avants.

Au-dessous du col de Sonloup, sur une pente toute blanche de narcisses. Des citadins arrachent par poignées les fleurs aux étoiles d'argent. Ils en font, non des bouquets, mais des bottes énormes, des gerbes, des monceaux dont seront encombrées les banquettes des chemins de fer et des bateaux à vapeur. Ils foulent sans pitié l'herbe haute et tendre, qui ne se relèvera plus. Pour être plus à l'aise, un vieux monsieur à lunettes d'or s'est mis sur son séant; il bourre sans se déplacer sa boîte de fer-blanc et son havresac. Poussant des exclamations en diverses langues, les joues rouges de fièvre et de bonheur, une nuée de jeunes filles sautillent de ci et de là. Au milieu d'elles, deux ou trois dames entre deux âges, la robe retroussée, fourragent posément, méthodiquement, choisissant les corolles entrouvertes et les boutons pleins de promesses.

Au bout d'une heure, l'idyllique parterre sera ravagé. Pauvres montagnards des Avants, vous aussi avez vos sauterelles!

— Hé! là-bas! voulez-vous bien sortir de ce pré! crie soudain une voix suraiguë.

Sans quitter la place, la bande interromp le fauchage et dévisage une femme qui, les poings sur les hanches, est plantée devant la porte d'un chalet.

— Quand je vous dis de filer d'ici! reprend cette personne d'un ton de plus en plus strident... « Faut-il que je vous chasse à coups de fourche! »

Cette fois, l'émoi est au camp. Serrées les unes contre les autres, les jeunes se regardent d'un air consterné; les dames, les lèvres pincées, ont rabattu leurs jupes; le vieillard aux lunettes s'est remis sur ses pieds.

— Du, lieber Gott! soupire une petite Allemande.

— What's the matter? demande une jeune miss.

— Ne craignez rien, mesdemoiselles, dit une dame qui est apparemment la directrice d'un pensionnat, cette mégère ne nous mangera pas. La voici qui vient; je vais lui faire entendre raison.

LA MONTAGNARDE. — Vous n'êtes pas encore sur le chemin, espèce de sauvages!

LA DIRECTRICE, affectant le calme et la suprême dignité. — C'est à nous que vous vous adressez, madame?

LA MONTAGNARDE. — Pardine, ce n'est pas à la Dent-de-Jaman.

LA DIRECTRICE. — Qui donc êtes-vous?

LA MONTAGNARDE. — Je suis la propriétaire de ce pré et, aussi sûr que je m'appelle Françoise Cochard, je m'en vais vous en faire déguster un peu plus lestement que ça... Alons, filons!

LA DIRECTRICE. — Faites-nous le plaisir d'être un peu plus courtoise, madame.

UNE AUTRE DAME. — C'est indigne, vraiment, et vous mériteriez que nous déposions une plainte contre vous!

¹ Bonté divine! — ² Que nous veut-on?

LA MONTAGNARDE. — En voilà du toupet!... C'est moi qui devrais être mise à l'amende!... Et je devrais peut-être remercier par dessus le marché le beau monde de l'honneur qu'il me fait en se roulant dans mon pré!... Mais cela vous tourne le sang, des choses pareilles!... Une dernière fois, voulez-vous sortir d'ici?

LA DIRECTRICE. — Permettez-nous au moins de nous expliquer.

LA MONTAGNARDE. — Repassez d'abord la barrière, on verra ensuite... Oh! ne faites pas tant de façons, vous avez bien su la camber pour sauter dans le pré!...

LA DIRECTRICE. — Nous voici tous sur le chemin. Maintenant, laissez-moi vous dire l'étonnement où nous plonge votre conduite, madame... Je suis M^{me} de Chantepoulet, de Genève. Voilà dix ans bientôt que je viens avec mon pensionnat cueillir le narcisse aux Avants. Jamais les propriétaires de ces prairies ne nous ont empêchées de faire notre petite récolte.

L'AUTRE DAME. — Pour moi, c'est la première fois aussi que je rencontre ici un accueil semblable.

LE VIEUX MONSIEUR. — Matame la propriétaire, che suis le docteur Schultze, professeur de théologie à l'Université d'Iéna. Venu tout exprès dans cette paradis terrestre pour admirer les narcisses et pour en rapporter quelques spécimens à madame Schultze, ch'ébrouve en ce chour une tésillusion très grande, véritablement très grande...

LA MONTAGNARDE. — Si vous avez des yeux pour voir, mesdames, mesdemoiselles et monsieur, vous voyez aux écriteaux cloués à presque tous les arbres le long des chemins, qu'il est défendu, sous peine d'amende, de s'introduire dans les pâturages et de fouler l'herbe. Vous avez pilonné la mienne comme si elle était à vous, payez-la moi. C'est 20 francs. Si non, nous irons devant monsieur le juge de paix, et je vous réponds que ce sera plus salé.

LA DIRECTRICE. — Nous paierons, madame, mais nous ferons connaître votre procédé.

L'AUTRE DAME. — Pour moi, j'écrirai aux journaux.

LA MONTAGNARDE. — Ecrivez tout ce que vous voudrez, tous les journaux du pays seront pour moi. Il y a assez longtemps que, pour l'amour des narcisses, on dévaste nos propriétés. C'est par milliers que les gens des villes s'y abattent. Si encore ils se contentaient de bouquets raisonnables; mais ils sont tous comme vous, il leur en faut des charretées!

LE VIEUX MONSIEUR. — La tésillusion considérable que che ressens s'augmente engore en apprenant, matame, que fous réclamez le brix de ces quelques fleurs. Beut-être fote intelligence ne gombrend-elle bas ce qu'il y a de sacrilège à faire du commerce avec les splendeurs de la nature. Mais fis-à fis de bromeneurs paisibles et inoffensifs, vous pourriez renoncer à cet archent. Très certainement le bon Dieu fous en tiendra compte au baradis.

LA MONTAGNARDE. — Vous oubliez mes vaches, monsieur. Elles n'auront pas les compensations célestes, et dans ce bas monde, il leur faut leur herbe.

LE VIEUX MONSIEUR. — Che regrette de rencontrer une montagnarde à l'esprit aussi prosaïque... Engore une grosse tésillusion!... Che vais donc m'entendre avec ces tames pour ces misérables vingt francs... Mais, croyez que che viens sans fote pays pour la ternière fois.

LA MONTAGNARDE. — Hé! le-bon Dieu vous entende! V. F.

Doctrines XX^e siècle.

Vous êtes accusé d'avoir volé un paletot chez le tailleur R...

— Volé!... Volé!... jamais de la vie! Je proteste contre cette accusation, Monsieur le président. J'ai simplement remarqué que les tailleurs ont plus de paletots que les autres gens et j'ai voulu rétablir l'équilibre social. F.



Oh! la guerre! — On nous pardonnera bien un coup de ciseau en faveur de l'œuvre de la paix universelle, à laquelle on travaille avec ardeur, avec persévérance et non sans succès, dans tous les pays.

Ne négligeons donc rien de ce qui peut encourager cette œuvre, si louable, et propageons dans les peuples tout ce qui est susceptible d'inspirer une sainte horreur de la guerre.

D'après M. Charles Richet, dit la Suisse, le chiffre des pertes causées par les différents conflits qui ont ensanglanté la terre durant le XIX^e siècle serait de 14,600,000, se décomposant ainsi:

Guerres de Napoléon (1799-1815), 8,000,000. Guerre de Crimée, 800,000. Guerre d'Italie, 300,000. Guerre de Prusse, 300,000. Guerre de Sécession, 500,000. Guerre franco-allemande, 800,000. Guerre turco-russe, 400,000. Guerres civiles de l'Amérique du Sud, 500,000. Expéditions coloniales (Indes, Mexique, Algérie, Abyssinie, Transvaal, Madagascar, etc., 3 millions.

En tenant compte, bien entendu, des ravages que font les maladies dans les armées.

Etes-vous encore pour la guerre, après cela?

Un menu de circonstance.

C'est dans un dîner, à Compiègne, que Thiers et Bismarck se rencontrèrent la première fois pour discuter des conditions qu'auraient à subir la France en échange du départ des soldats prussiens.

M. Thiers fit monter sa cuisinière dans son cabinet et lui dit:

— Marianne, je vais prochainement faire as-

seoir le comte de Bismarck à ma table. Il s'agit d'un diner important... le diner de l'évacuation. Soumettez-moi demain la carte des mets.

Le lendemain, Marianne présentait le menu suivant à M. Thiers :

Bouillon aux herbes.
Veau à l'oseille.
Salade à l'huile.
Compôte de pruneaux.

Et elle ajoutait fièrement :

— Eh bien, si ce menu ne réussit pas !...

Aux confins du pays romand.

Pour répondre au désir de plusieurs de nos lecteurs du Jura, nous donnons encore ci-dessous quelques-uns des sobriquets des villes et villages du Jura bernois. Comme les premiers de ces sobriquets, que nous avons indiqués dans notre numéro du 23 avril, ceux-ci sont extraits de la liste publiée par M. l'abbé Daucourt dans les *Archives suisses des Traditions populaires*.

Ne pouvant insérer la liste complète, nous nous en tenons à ceux de ces sobriquets qui présentent quelque particularité intéressante.

Charmoille : « les noires gouailles », les noires guenilles, allusion à ce que beaucoup d'habitants faisaient le commerce de chiffons. — Chindon : « les Lèchepotches », ceux qui lèchent les poches. — Couve : « les Tiaissats », les casserolles, les marmites. L'armoire des nobles de Couve est une dame d'argent sortant nue d'une cuve d'or. — Cornol : « les Corbe-dos », les courbe-dos, parce qu'ils pliaient devant le prince. — Courchapoix : « les Breulleyelles », les brûle-drap. Il est d'usage dans la plupart des paroisses catholiques qu'après l'enterrement on brûle la pailleuse où est mort celui qu'on a enterré. On la brûle sur un grand chemin pour rappeler aux passants qu'on doit prier pour le défunt. A Courchapoix probablement on brûlait les draps du mort. — Courfaivre : « les Mergats », les matous. Terme injurieux très fréquent. — Courroux : « les lous ». Les nobles de Courroux portaient le nom de Loupendorf ou Louffendorf. Courté-telle : « les Gaiguelles », flente de chèvre. Ce village était autrefois renommé pour l'élevage des chèvres. — Crêmines : « les Bévous », les baveurs, qui ne savent pas manger proprement. — Delémont : « Tris-sous », les foireux, à cause des trois montagnes de ses armoiries, qui ressemblent à trois excréments. — Develier : « les Yemaïses », les limaçons. Gens réputés très lents. — Dittingen : « les Escargots ». Le village de Dittingen est appelé par moquerie « la ville du creux », parce qu'il est fort rare qu'on puisse traverser le village à sec et que les escargots aiment l'humidité. — Duggingen : « les Ours », à cause des nobles de Bärenfels.

Elderschwiler et Roggenbourg : « les cloches ». Les cloches de Roggenbourg sonnent : « Sind zwei arme Dörfl » et les cloches de Kiffis, en face, répondent : « Kiffis auch, Kiffis auch ». — Enfer (les) : « les Edjalais », les gelées à cause du feu mis aux forêts pour défricher ce pays. — Ettingen : « les Coucoucs ». La tradition rapporte que les gens d'Ettingen avaient fait fabriquer une bannière pour le pèlerinage annuel de la Pierre. Sur cette bannière, ils avaient fait peindre une colombe pour représenter le St-Esprit, mais cette colombe ressemblait tellement à un coucou que les gens de Therwyl appelaient ceux d'Ettingen « les coucoucs ».

Fregiécourt : « les Vouichats », les sales. Ce village est dans un endroit marécageux, abondant en sources et ses rues sont toujours très sales. On dit « c'est vouiche », c'est sale, de là « les Vouichats ». — Grellingue : « les Erbeerkrantz », les couronnes de fraises, parce que les pauvres gens y vivent du commerce des fraises, des milres, etc.

Laufon : « les Nègres ou les Maures ». La bannière est noire, chargée d'une crocse de Bâle d'argent. On dit que pour faire les armoiries de Laufon il suffit d'avoir de l'encre et du papier.

Mettemberg : « les Tchièvres », les chèvres. Pendant des siècles le fief de Mettemberg fut tenu par la famille Chèvre ; du reste ce nom est très répandu dans la commune. — Montenol : « les Euvenats », petits cochons de trois mois. Depuis des siècles ce village a la spécialité de vendre des Euvenats. —

Montsevelier : « les Tchevatcheris », les chauves-souris, parce que de 1793 à 1797 cette commune a formé une petite république gouvernée par son curé et son maire et que les habitants ne pouvaient sortir que de nuit pour éviter les Français. — Neuveville : « les Jaquemailles », en souvenir de la vaillance des premiers habitants de cette ville, « les Jaquemailles ». — Pontenet : « les Bourguignons », parce qu'autrefois ces gens allaient moissonner dans les pays étrangers comme les Bourguignons. — Porrentruy : « Les Poussayes », les sangliers. On dit à Porrentruy que quand on tue un porc, on saine un bourgeois. Le porc s'appelle un bourgeois. A l'époque du carnaval, il est une tradition que les bourgeois tuent un « bourgeois » et mangent du boudin, etc., ainsi que de la choucroute avec des quartiers de pommes sèches. Enfin vient le pâté des bourgeois, fait de viande de porc marinée et de forme carrée.

Röchenz : « les Mossengumper », les sauteuses, parce que ne possédant qu'un petit territoire, les gens de Röchenz sont obligés d'acheter ou d'amodier des terres dans les environs. — Rossemaison : « les Rossignols », par moquerie, à cause de leur manière de parler chantante et désagréable.

St-Ursanne : « les gros Anes ». Allusions à l'âne de St-Ursanne. — Sauley : « les Craitchis », les porteurs de hottes. La craiche est une hotte d'osier dont les fermiers se chargent pour apporter en ville les produits de leurs cultures. — Seleute : « les boucs ». Le bouc de Seleute est célèbre dans le Jura.

Tramelan : « les Tramelottes », célèbres petites chèvres blanches. — Vermes : « les Breule-Tchins », les brûle-chiens. On cautérisait, à Vermes, les gens mordus par un chien enragé, avec la clef de Saint-Hubert. — Vicques : « les Tcheivots », vilains petits poissons grossiers qui se cachent sous les pierres.

La barque à feu.

Nous avons rappelé, dans notre dernier numéro, à propos de l'inauguration du bateau-salon *Montreux*, les débuts de la navigation à vapeur sur le lac Léman. Le premier bâtiment construit par la société vaudoise qui s'était constituée en 1823 pour que le canton de Vaud « ne fût pas comme étranger sur ce lac », ce premier bateau s'appelait *Le Léman*, avon-nous dit. Il était tout en bois, pesait 1200 quintaux, avait une force de 60 chevaux et pouvait faire près de trois lieues à l'heure. Peint en vert et en blanc et portant bien en vue l'écusson cantonal à la proue, à la poupe, à babord et à tribord, il fut lancé à Ouchy, le 15 juillet 1826.

Ce jour fit évènement chez les Vaudois. « Ceux de Genève », dont le *Guillaume-Tell* et le *Winkelried* sillonnaient le lac depuis 1823 et 1825, n'étaient plus les seuls à se servir de « ces nouveaux et admirables véhicules ».

On accourut à Ouchy de toutes les parties du canton, et même du Valais et de la Savoie.

« Dès le matin, dit la *Gazette de Lausanne* du 18 juillet 1826, notre ville offrait un aspect de fête. A 2 heures de l'après-midi, plusieurs milliers de personnes occupaient les estrades construites autour du chantier, une multitude de barques rangées en vaste demi-cercle, le môle du port, les murs du rivage, les fenêtres et les toits des maisons d'Ouchy.

» La grande jetée du port d'Ouchy, arrangée par les soins de la municipalité de Lausanne, pour éviter les accidents, offrait également un beau coup d'œil par la quantité de personnes qui y étaient rangées en amphithéâtre.

» Cette journée fut une véritable fête nationale. Rien n'égalait l'aspect imposant de la multitude des spectateurs rangés en demi-cercle sur des barques au milieu desquelles s'élevaient orgueilleusement, comme des rivaux ou du moins comme des aînés, le *Guillaume-Tell*, le *Winkelried*, le *Remorqueur* et le *Bateau à manège*.

» *Le Léman*, une fois lancé, a été promptement entouré d'une foule de barques, de bateaux, de nacelles qui se croisaient dans tous les sens pour le contempler et jouir d'une mu-

sique trop avare du plaisir qu'elle faisait goûter. »

Un petit incident marqua la cérémonie du baptême du « Léman ». Une aimable Lausannoise, Mme Delessert-Will, vêtue de blanc et de vert, devait briser contre l'arrière du bateau une bouteille de vin rouge suspendue à une ficelle. Mais intimidée, elle imprima à la bouteille un si faible élan qu'elle ne se vida pas. M. le docteur Verdeil, qui était près de Mme Delessert, s'empressa de lui venir en aide ; il lança le flacon avec une telle force que son contenu rougit les robes de toutes les dames.

Le « bateau à manège » dont il est question plus haut, marchait au moyen d'engrenages mus par quatre chevaux tournant autour d'un axe vertical et faisant un tel vacarme sur le pont du bâtiment qu'on les entendait de très loin. Ce grotesque véhicule ne tarda pas à être mis au rancart.

Dans les campagnes vaudoises, on désignait tout d'abord les bateaux à vapeur sous le nom de « barque à feu ». C'est ainsi que les paysans qui s'étaient mis en route de bon matin, le 15 juillet 1826, pour assister au lancement du *Léman*, s'écriaient avec transport : *No s'allein vère la barqu'à fû !*

Dressage électrique. — Bien des moyens sont en usage pour dompter les chevaux fougues ; tous n'ont pas un effet très rapide ni très concluant. On eut dernièrement recours à l'électricité et, paraît-il, les résultats sont très satisfaisants.

Voici comment cela se fait.

Sous le siège du cocher ou dans les fontes de la selle est disposée une pile électrique, dite pile sèche, où par conséquent aucune agitation du liquide n'est à craindre. Deux fils conducteurs partent de ces éléments et suivent les guides pour se rattacher au mors.

Une simple pression du pouce : les contacts s'établissent et les courants électriques se déchargent à travers le frein dans la bouche de l'animal.

Celui-ci, surpris, éprouvant une sensation nouvelle, mais non douloureuse, par ce même mors contre lequel il veut lutter, se calme tout à coup et devient d'une docilité parfaite.

Des expériences ont été faites avec les chevaux les plus fougues, elles ont eu plein succès.

Il n'est pas nécessaire que la décharge électrique soit très forte ; un simple courant suffit pour obtenir l'effet voulu.

Cllia dau renâ.

Monsu dau Conteur,

Vos ai conta, y a quoqués senannès, 'na biaga dau renâ dau grand distri, ébin ie vu vo en conta iena de pè cè de Lozana.

On coup neta en taze avouè Dragon quavai dû la diera reçu de la pudra de yau pouro Français que pardieu étai pas bin chetze, lavai on boquenet remé chëzi su lo fornêt.

Ye tzerze son fusi avouè ceta pudra et no vaiteque pe le Zrenala yau lé tzin minan on biau renâ, ie tirè se duve senaies, vaiteque le renâ que sécarbouille et fa lo mô, ye va po lo ramassa, ma poëson dè bita refo lo camp, n'avai pas lo tin de retzergi, et se dit è vu prau arreta, ye sau son couti, le lei pientesu lo cou, ma ne s'arrête pas tanquie au pertè dein na molasse, Dragon fa dâi bœlo te bourlai te pas, mé foto bin dau renâ, ma lè mon couti que ye pai six francs. M.

Un prêt.

— Tu ne sais pas, Marie, disait l'autre jour à sa femme un de nos négociants, retiré des affaires, voilà Marc qui me demande de lui prêter mille